

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

---

**ATTRIBUTION SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS**

2025.09

----

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE QUATRE JUILLET**

Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Renée Maître, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Date de convocation du Conseil d'administration : 23 juin 2025**

**Etaient présents :** Mme VINCENT, Vice-Présidente  
Mmes. BASTIAN, BOCCARD, GALY, KAMANDA  
MM. COCHINAIRE, CORNEC, FOURNIER, PERILLON

**Etaient absents représentés :** Procuration de M. BLOUIN à Mme. VINCENT

**Absents excusés :** Mmes HOMINAL, SIMULA  
M. DEGUIN

**Secrétaire de séance :** Mme GALY

Après en avoir délibéré par 10 voix pour (Mmes VINCENT, Vice-Présidente – BASTIAN – BOCCARD – GALY – KAMANDA et MM. COCHINAIRE – CORNEC – FOURNIER – PERILLON), le Conseil d'administration,

Le C.C.A.S vote l'attribution des subventions aux associations suivantes :	Subventions 2025
ENTRAIDE ADDICT	1 000 €
ACCUEIL DES FAMILLES (M.A. de Bonneville)	300 €
APEDYS DES 2 SAVOIE	100 €
LOCOMOTIVE	300 €
ALPHA- GHS	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 200 €</b>

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les opérations afférentes à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 22/07/2025

de sa mise en ligne le :

23/07/2025

Le Président,  
Antoine BLOUIN

La Secrétaire de Séance,  
Martine GALY

